

Matière : FINANCES  
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Sous matière :  
SUBVENTIONS

**OBJET :**  
**CREATION D'UN  
SECOND  
RESTAURANT  
SCOLAIRE  
DANS UNE  
PARTIE DU  
BATIMENT E DE  
L'ANCIEN  
LYCEE  
ANDREOSSY -  
DEMANDE DE  
SUBVENTIONS**

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 novembre 2023  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole  
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte  
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis  
BOUILLEUX, Elisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine  
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE  
LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI,  
Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE  
33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 07 NOVEMBRE  
2023

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 07 NOVEMBRE  
2023

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **16 NOV. 2023**

**Procurations :**

Evelyne GUILHEM donne procuration à Hélène GIRAL,  
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Bruno PERLES,  
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,  
Préscillia GRANIER donne procuration à Audrey GAIANI,  
Adrien ROUZAUD donne procuration à Philippe GREFFIER,

**Absents :** Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Martine  
LACOMBE,

**Secrétaire :** Madame Audrey GAIANI

Par délibération n°2023-122 du 16 mai 2023, les membres du Conseil Municipal ont approuvé le plan de financement pour la création d'un second restaurant scolaire dans une partie du bâtiment E de l'ancien lycée Andréossy.

Ce site, vacant et inexploité depuis son rachat par la ville en 2018, offre une position géographique centrale et des surfaces disponibles suffisamment grandes pour accueillir un tel équipement. La reconquête de ce site constitue un enjeu majeur dans l'aménagement durable du territoire puisque sa réutilisation permet à la ville de maîtriser l'étalement urbain et limiter la consommation des espaces naturels et agricoles.

Compte tenu de nouveaux éléments qui nous permettent d'affiner le coût global de l'opération ainsi que la venue de l'Etat (DSIL) en tant que nouveau financeur, il convient donc de modifier le plan de financement adopté par délibération le 16 mai 2023.

Le montant de l'opération s'élève désormais à 1 547 045.50 € HT, prestations intellectuelles comprises.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement ci-joint et de présenter des demandes de subventions auprès de l'Etat (fonds vert) au titre du recyclage foncier, de l'Etat au titre de la DSIL et du Conseil Départemental de l'Aude :

Dépenses HT	Recettes	€	%
C O N S E C R E T A I R E S C O L A I R E	Conseil Départemental	220 650,00	14.26
	Fonds vert – recyclage foncier	588 400,00	38.04
	Etat (DSIL)	309 409,00	20.00
	Ville	428 586,50	27.70
<b>E Total : 1 547 045,50</b>	<b>Total</b>	<b>1 547 045,50</b>	<b>100.00</b>

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le remplacement du plan de financement indiqué dans la délibération n°2023-122 du 16 mai 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du fonds vert, de l'Etat au titre de la DSIL et du Conseil Départemental de l'Aude.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 novembre 2023

Le Maire,

  
Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **16 NOV. 2023**

Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le : **15 NOV. 2023**


Par publication le : **16 NOV. 2023**

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 15/11/2023  
Reçu en préfecture le 15/11/2023  
Publié le **16 NOV. 2023**



ID : 011-211100763-20231113-DB2023262-DE